

Gestion de la crise de la Covid-19

Information

CORONAVIRUS COVID-19

Outre les conséquences sur la vie quotidienne pour chacun d'entre nous, la crise sanitaire a entraîné diverses mesures sur le plan communal.

Nous avons distribué des masques aux habitants : La Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a financé un masque par habitant tandis que l'Agglomération Arlysère en a fourni deux, soit trois masques par habitant au total, lesquels ont été distribués par des élus de la commune.

De son côté, la commune a acheté des masques, du gel hydro-alcoolique pour l'ensemble du personnel communal ainsi que pour les enseignantes de l'école. Des visières qui permettent une meilleure communication visuelle ont également été achetées pour les enseignantes et l'ATSEM.

Plus tard, lorsque de nouvelles mesures sanitaires sont intervenues, des masques adaptés aux enfants ont été distribués à l'école pour les enfants arrivant sans masque ; ils étaient fournis par la Région AURA, l'Éducation Nationale et la Pharmacie SCHUTZ de Grignon.

Suite à une réglementation très contraignante, il a fallu rédiger et mettre en œuvre différents protocoles sanitaires entre les enseignantes, le personnel scolaire et les élus : le premier en Juin 2020, qu'il a fallu réactualiser en Septembre, puis en Novembre 2020 (Suivant les préconisations de l'Éducation Nationale et de l'État).

Concernant l'accueil périscolaire : les enfants de l'école ont pris des repas froids au réfectoire jusqu'aux vacances d'été, puis de nouveau un repas normal à la rentrée de Septembre 2020.

La garderie qui avait été fermée à la reprise de l'école au mois de Juin, après le premier confinement, a finalement pu rouvrir normalement à partir de fin Juin 2020. Depuis la rentrée de Septembre 2020, l'accueil périscolaire fonctionne normalement.

La bibliothèque est restée fermée depuis le premier confinement au regard des dispositions sanitaires. Ces locaux sont conservés comme espace de confinement pour les scolaires en cas de nécessité absolue (Suspicion Covid à l'école ou à l'Accueil Périscolaire).

Le Conseil Municipal a dû se délocaliser dans la salle communale qui seule offre assez de place pour respecter la distanciation physique.

La plupart des réunions avec Arlysère ainsi que les réunions d'école (Protocole et Conseil d'École) se déroulent en visioconférence.

Un dernier rappel : le masque est obligatoire en Savoie dans l'espace public depuis le 31 Octobre 2020.

Jean- Marc SOULIÉ et Yannick LOPEZ.